

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1605

Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, l'Etat / Ministère de la Culture et de la Communication et l'Etablissement public de la réunion des Musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, prévoyant les termes et conditions de la participation financière de la Ville de Lyon pour l'acquisition du Trésor National « Diane tuant Chione » de Nicolas Poussin.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 24 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1605 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS, L'ETAT / MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS-ELYSEES, PREVOYANT LES TERMES ET CONDITIONS DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LYON POUR L'ACQUISITION DU TRESOR NATIONAL « DIANE TUANT CHIONE » DE NICOLAS POUSSIN. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1076 du 27 avril 2015, vous avez approuvé la convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts , l'Etat et la RMN-GP concernant les termes et conditions du versement de 300 000 € par la Ville de Lyon pour l'acquisition de l'œuvre d'intérêt patrimonial majeur « Diane tuant Chione » de Nicolas Poussin.

Un plan de financement vous avait été présenté, comme suit :

- la participation financière de la Ville de Lyon d'un montant de 300.000 € ;
- une subvention du Fonds du patrimoine à hauteur de 600.000 € ;
- la contribution de seize mécènes, dans le cadre des dispositions de l'article 238 *bis* 0A du Code Général des Impôts, pour un montant total de 2.400.000 € ;
- la contribution du Club du musée Saint-Pierre à hauteur de 450.000 €.

Aujourd'hui, il convient de réactualiser ce plan de financement qui se répartit désormais comme suit :

- la participation financière de la Ville de Lyon d'un montant de 400.000 €. En effet la Région Rhône-Alpes au titre du FRAM verse à la Ville une subvention de 100 000 € ;
- une subvention du Fonds du patrimoine à hauteur de 600.000 € ;
- la contribution de dix-sept mécènes, dans le cadre des dispositions de l'article 238 *bis* 0A du Code Général des Impôts, pour un montant total de 2 300 000 € ;
- la contribution du Club du musée Saint-Pierre à hauteur de 450 000 €.

Aujourd'hui, il vous est proposé de signer l'avenant joint au rapport établi entre le Ministère de la culture et de la communication, la réunion des musées nationaux et la Ville de Lyon, formalisant la participation de la Ville de Lyon à l'achat de l'œuvre à hauteur de 400 000 euros.

Vu la délibération n° 2015/1076 du 27 avril 2015 ;

Vu ledit avenant ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- L'avenant susvisé, établi entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon, l'Etat / Ministère de la culture et de la communication et l'Etablissement Public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, fixant les modalités de participation de la Ville de Lyon pour l'achat de l'œuvre « Diane tuant Chione » de Nicolas Poussin, pour un montant de 400 000 euros est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- La dépense en résultant, soit 400 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme OEUVRAC – article 238 – fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN